

## PLAN DE COURS

# FOR-2009 : Formation pratique (planification sylvicole)

NRC 84889 | Automne 2020

Préalables : FOR 2007
-----------------------

Mode d'enseignement : Distance-Hybride
--

Temps consacré : 1-0-2
------------------------

Crédit(s) : 1
---------------

Ce cours fait suite aux travaux de formation pratique en sylviculture et en écologie. Il s'agit de produire un plan d'aménagement quinquennal à partir des inventaires réalisés à la Forêt Montmorency pendant l'été.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Classe virtuelle synchrone		
----------------------------	--	--

mardi	15h30 à 17h20	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
-------	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=120655>

## Coordonnées et disponibilités

Sylvain Jutras

*Professeur titulaire*

ABP-2150

[sylvain.jutras@sbf.ulaval.ca](mailto:sylvain.jutras@sbf.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 412260

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>4</b>
Évaluation des apprentissages .....	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Questionnaire 1 .....	5
Questionnaire 2 .....	5
Participation au cours et au travail d'équipe .....	5
Rapport individuel d'apprentissage .....	5
Barème de conversion .....	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	6
Absence aux examens .....	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	7
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>7</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>7</b>
Bibliographie .....	7

# Description du cours

---

## Objectifs généraux

Ce cours doit permettre aux étudiants et aux étudiantes d'acquérir les compétences pratiques nécessaires pour planifier les interventions sylvicoles pour un secteur d'intervention. Il leur permet de faire le lien entre les éléments stratégiques, les éléments tactiques et les éléments opérationnels qui influencent la planification sylvicole. Chaque équipe doit préparer un plan d'aménagement forestier tactique (5 ans) et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour leur secteur.

## Objectifs spécifiques

- Intégrer à la planification sylvicole les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier ainsi que les stratégies sylvicoles fixées pour l'atteinte de ces objectifs.
- Établir les diagnostics et les prescriptions sylvicoles pour les peuplements en accord avec les stratégies d'aménagement et sylvicoles retenues au niveau stratégique.
- Dans le cadre du plan opérationnel, présenter les secteurs d'intervention où est planifiée la réalisation des divers traitements sylvicoles ainsi que les endroits où se situeront les infrastructures principales.

## Approche pédagogique

Le cours *Formation pratique (planification sylvicole)* est basé sur une approche par projet. Les étudiants et les étudiantes travaillent sur un secteur dans lequel ils et elles ont réalisé des inventaires l'été précédent, lors du cours FOR-2007.

Le cours comporte des présentations qui permettent de situer le projet par rapport à un contexte plus large de planification sylvicole. Des séances de dépannage et d'échanges sont aussi prévues lors des rencontres hebdomadaires. L'essentiel du cours consiste donc en un travail personnel coordonné avec le reste des membres de chaque équipe. Les périodes réservées au cours ainsi que le forum du cours permettront de répondre aux questions qui pourraient être soulevées.

Le tutorat sera assuré par des assistants et des assistantes tout au long de la session.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine 9 : Semaine de lecture	
<a href="#">Semaine 10 : Présentations Coupes partielles et Scénarios</a>	
<a href="#">Semaine 10 : Présentation du rapport FOR-2009 et budget</a>	
<a href="#">Semaine 11 : Présentation Thomas Moore : Stratégie de production de bois</a>	
<a href="#">Semaine 12 : Présentation Jean-Pierre Tremblay : Gestion de l'original</a>	
<a href="#">Semaine 13 : Présentation Simon Delisle-Bouliane : Gestion opérationnelle</a>	
<a href="#">Semaine 14 : Présentation d'Évelyne Thiffault et Rock Ouimet : Chlorose + Remise du rapport FOR-2009 + Évaluation individuelle des apprentissages + Participation des membres</a>	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

---

# Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Questionnaire 1	À déterminer	Individuel	25 %
Questionnaire 2	À déterminer	Individuel	25 %
Participation au cours et au travail d'équipe	À déterminer	En équipe	30 %
Rapport individuel d'apprentissage	À déterminer	Individuel	20 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Questionnaire 1

Date de remise : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 25 %  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

### Questionnaire 2

Date de remise : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 25 %  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

### Participation au cours et au travail d'équipe

Date de remise : À déterminer  
Mode de travail : En équipe  
Pondération : 30 %  
Remise de l'évaluation : Formulaire à remplir en format papier et à me remettre en classe  
Directives de l'évaluation : La notation de cette évaluation sera basée sur votre participation active au cours et sur l'évaluation de votre participation au travail d'équipe par les autres membres de votre équipe.  
Fichiers à consulter : [FOR-2009\\_Participation au travail d'équipe\\_2019.docx](#) (20,55 Ko, déposé le 17 août 2020)

### Rapport individuel d'apprentissage

Titre du questionnaire : [Rapport individuel d'apprentissage](#)  
Période de disponibilité : À déterminer  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 20 %

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49


Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Tout retard de remise de travaux entraînera automatiquement une perte de 10% de l'évaluation et chaque jour supplémentaire fera perdre 20% de plus.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

À voir dans les sections "contenu et activités"

